

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 4 NOVEMBRE 2013

Date de convocation :	
30-10-2013	
Membres :	
En exercice :	<input type="text" value="15"/>
Présents :	<input type="text" value="13"/>
Votants :	<input type="text" value="14"/>

L'an deux mil treize, le quatre novembre à 20 h, le Conseil Municipal de La Chapelle de la Tour, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

Présents : Jacques BERNARD, Gérard BOUVIER, Odile RAVIER, Hervé GUILLAUD, Thérèse ARNAUD, Carole MILLET, Christian BONNET - GONNET, Fabrice GENTIL, Valérie CHAMBAZ, Patrice ORCEL, Nathalie PEUTIN, Jean-Pierre GAILHAC.

Absents : Fabien CHATELAT et Carole SAINTHON, qui a donné procuration à Odile RAVIER.

Secrétaire de séance : M. ORCEL Patrice

MODALITES de MISE à DISPOSITION DU PUBLIC de la MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 1 au PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-13-3, L 300-2 et R 123-24 et R 123-25 ;

Vu le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs,

Le Conseil Municipal décide que le dossier de modification simplifiée du P.L.U. sera mis à disposition du public en mairie pendant 1 mois, du 15 novembre au 15 décembre 2013 aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Les observations du public seront enregistrées et conservées en mairie.

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition.

En outre, cette mise à disposition sera annoncée par affichage en mairie, en bordure de voies où sont apportées les modifications et sur le site de la commune.

Extrait certifié conforme

Fait à La Chapelle de la Tour, le 5 Novembre 2013

Le Maire,



Affichée le 8/11/2013